

# 2020

## RAPPORT D'ACTIVITÉS

GOUVERNANCE



OBSERVATOIRES



PLANIFICATION



ÉTUDES URBAINES



# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b> .....	3
<b>1. Les observatoires : connaissance des territoires</b> .....	5
<b>2. La planification</b> .....	13
<b>3. Projet de territoire, le PETR et le CODEV, suivi du SCoT</b> .....	17
<b>4. Les projets urbains</b> .....	23
<b>5. La coopération et les réseaux des agences</b> .....	27
<b>6. La communication</b> .....	29
<b>7. La gestion des ressources humaines</b> .....	35



# RAPPORT ACTIVITES 2020

## INTRODUCTION

**Conformément à ses statuts, le travail de l'Agence d'Urbanisme s'inscrit dans le cadre d'un programme partenarial décidé par ses adhérents et financeurs au service des structures publiques et collectivités du territoire du Pays de Châlons-en-Champagne.**

**Dans le respect du programme de travail arrêté par son Conseil d'administration en mars 2020, l'Agence a réalisé des études et travaux selon les axes thématiques suivants :**

- **Axe 1** : l'approfondissement de la connaissance et de la compréhension du territoire à travers ses observatoires,
- **Axe 2** : les projets de territoire et la planification,
- **Axe 3** : les études urbaines d'accompagnement des projets et la gestion des risques,
- **Axe 4** : la coopération avec les réseaux des agences,
- **Axe 5** : la valorisation des travaux et la communication.

**L'année 2020 a été fortement marquée par les conséquences de la crise sanitaire de la Covid19, qui a nécessité une organisation particulière du travail par l'intégration du télétravail lors des 2 périodes de confinement du printemps puis de la fin d'année.**

Néanmoins ces évènements majeurs n'ont pas affecté les résultats de l'Agence en termes de production, l'équipe des collaborateurs ayant su d'adapter rapidement et efficacement à ces nouvelles conditions de travail.

**D'autre part, la vie de l'Agence a été marquée par quelques évènements importants, en particulier :**

■ **L'adhésion d'une nouvelle collectivité locale comme membre de l'Agence d'urbanisme :**

La Communauté de Communes de la Région de Suippes (CCRS) a sollicité son adhésion à l'AUDC en vue de bénéficier d'une expertise et d'un appui technique dans ses réflexions en matière d'urbanisme et de développement durable et en particulier l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

En décembre 2020, le Conseil d'administration de l'Agence a adopté la rénovation des statuts et a intégré les deux nouveaux membres de la CCRS au sein du Conseil d'administration de l'Agence et porté son bureau de 10 à 11 membres.

■ **L'année 2020, a permis de concrétiser la réalisation de plusieurs outils de communication et de diffusion des travaux réalisés par l'équipe de collaborateurs de l'Agence, en particulier :**

- La plaquette des chiffres clés du territoire de Châlons-en-Champagne,
- les panneaux d'exposition « agriculture urbaine » initialement destinés à la Foire exposition qui a été annulée,
- la réalisation de plusieurs plaquettes d'information les « Cahiers de l'Agence ».

■ Parallèlement, l'Agence d'urbanisme a poursuivi sa participation aux chantiers lancés par la Région dans le cadre du réseau des 7 agences d'urbanisme du Grand Est, et a participé modestement à la 41<sup>ème</sup> rencontre nationale de Brest sur le thème de « explorons nos futurs heureux ».

■ **Enfin, des mouvements de personnel conséquents ont émaillé cette année en raison d'un départ en retraite et d'arrivées de nouveaux collaborateurs à l'Agence.**



# 1. LES OBSERVATOIRES : Connaissance des territoires

## **Les observatoires de l'AUDC sont des outils d'aide à la décision au service des élus locaux et des partenaires de l'Agence.**

Les analyses, voire ses travaux prospectifs, servent dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi/évaluation de projets et de politiques publiques.

**L'Agence d'urbanisme et de développement de l'Agglomération et du Pays de Châlons-en-Champagne**, constitue un lieu de ressources et d'échanges entre les différents acteurs du territoire, mais également un lieu de réflexion sur la définition des stratégies de développement, privilégiant notamment les conditions d'accueil de la population et des entreprises.

Les observatoires ont dû s'adapter aux conditions particulières de travail durant cette année 2020 ainsi qu'aux demandes de ses adhérents liées aux problématiques qui ont émergé dans le courant de l'année liées notamment aux conséquences de la crise de la Covid 19.

Ils ont ainsi réalisé une plaquette de synthèse des « Chiffres clés du Territoire de Châlons-en-Champagne », ainsi que plusieurs dossiers des cahiers de l'Agence sur des thèmes particuliers.

Ce travail a permis de réunir les données quantitatives et qualitatives existantes sur l'ensemble du territoire Pays de Châlons-en-Champagne en mettant notamment en place des outils de suivi/évaluation des dynamiques du territoire.

L'Agence a également produit plusieurs notes de conjonctures sur des thèmes variés sur le foncier économique, l'immobilier résidentiel, l'analyse des quartiers prioritaires...

En réponse à la demande de la Communauté d'Agglomération, l'Agence a participé à l'analyse du questionnaire des entreprises du territoire de Châlons-en-Champagne lancé par les services de Châlons-Agglomération dans le cadre du plan de relance économique lancé par cette dernière.

Les observatoires ont également participé de manière active au travail du réseau des agences de la Région Grand Est avec Géo-GrandEst et de Datagence.

## LES CHIFFRES CLES DE L'AGGLOMERATION ET DU PAYS

En ces temps de crise répétées, l'observation permanente des dynamiques du territoire permet de nourrir le travail prospectif et mieux anticiper les évolutions futures, en prenant en compte les constats des dynamiques passées et en intégrant les facteurs de comparaison à différentes échelles géographiques.



Ainsi la plaquette des chiffres clés a permis de réunir l'ensemble des données disponibles pour les deux communautés de communes de la Moivre à la Coole et de la Région de Suippes, ainsi que sur la Communauté d'agglomération de Châlons-en Champagne soit les 90 communes du Pays de Châlons-en-Champagne (97 434 habitants en 2017).

L'analyse des données a montré l'extraordinaire imbrication entre les différents thèmes, et la nécessité d'aborder ces sujets dans leur complexité, en privilégiant une approche transversale et comparative permanente, afin de mieux comprendre les dynamiques relatives entre les différents phénomènes démographiques, économiques, sociaux et environnementaux.

Cette plaquette constitue un outil intéressant qui permet d'apporter aux élus et décideurs du territoire de disposer des outils leur permettant d'éclairer leur décision.

## LES CAHIERS N° 2 DE L'AGENCE : LA CRISE SANITAIRE DU COVID 19

Cette plaquette a permis de mettre en évidence les effets économiques de la crise sanitaire du Covid 19 pour les territoires du Pays de Châlons-en-Champagne

Ce travail très méthodique et bien documenté a permis de montrer que le territoire de Châlons-en-Champagne avait mieux résisté à la crise économique du confinement que les autres territoires

du Grand Est en raison de la spécificité de son tissu économique orienté vers l'emploi public et le secteur de la logistique-transport.

Ont été intégrés quelques témoignages d'acteurs du territoire sur des secteurs ayant subi des impacts différenciés selon les secteurs d'activités du territoire.

## LES CAHIERS N° 3 DE L'AGENCE : VILLE ET AGRICULTURE

Cette deuxième plaquette était initialement destinée à alimenter le débat de la Foire exposition de Châlons-en-Champagne sur le thème de « Ville et agriculture : pourquoi produire autrement et consommer localement » qui n'a pas pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire, a permis également de produire des panneaux d'exposition sur ce thème.

Au-delà de la présentation des cycles de production d'une agriculture durable plus respectueuse de l'environnement, ce travail a permis de faire un état des lieux des initiatives locales de productions innovantes en cours de valorisation sur le territoire de l'Agglomération de Châlons-en-Champagne.

### LE CYCLE ALIMENTAIRE



Source : PNR

## ETUDE SUR LE FONCIER ECONOMIQUE

L'Agence a réalisé le diagnostic des friches économiques et du foncier vacant de l'agglomération châlonnaise en 2020, qui a permis de dresser un tableau assez précis des disponibilités des terrains et locaux industriels vacants.

Cette étude a également mis en évidence le potentiel important de restructuration des terrains et bâtiments industriels désaffectés, réflexion qui rejoint les axes de travail de la Région Grand Est et du réseau régional des 7 agences d'urbanisme.

Cette étude a été complétée par un travail d'échange avec les services économiques de Châlons-Agglomération qui a permis d'affiner les méthodes d'enquête et d'analyse relativement complexes dans ce domaine.



## LA POLITIQUE DE LA VILLE

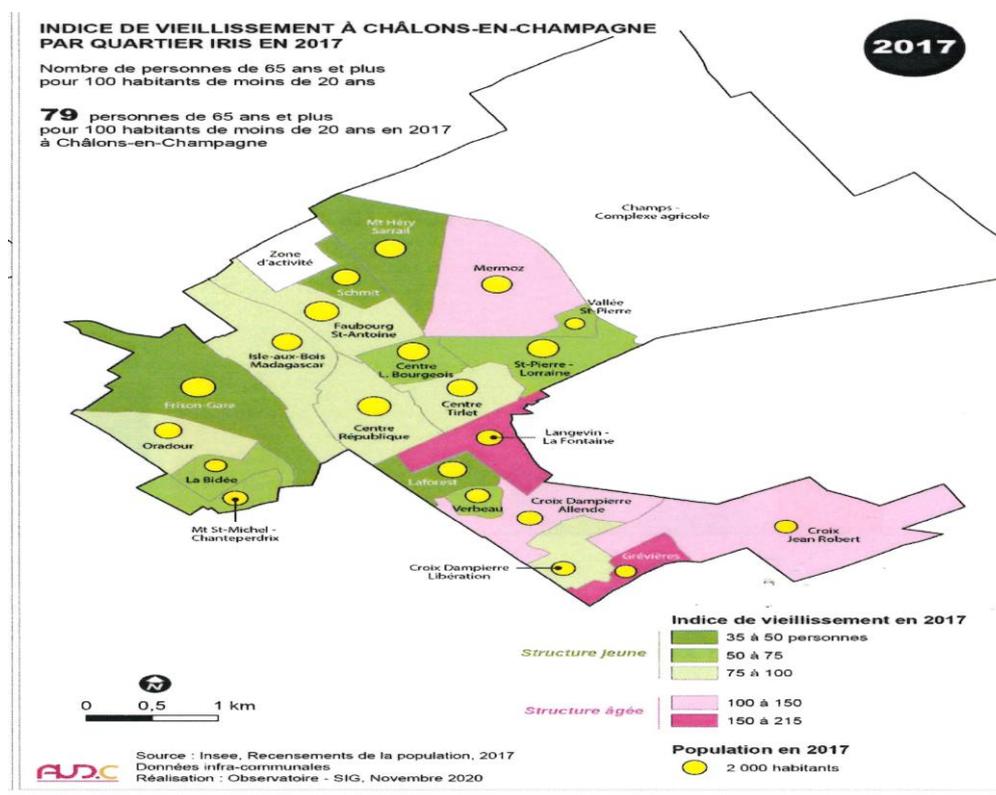
L'AUDC est missionnée par la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne pour établir un tableau de bord annuel des quartiers de la politique de la ville.

Il s'accompagne d'une analyse synthétique pour les deux quartiers prioritaires Ouest et Sud afin de comparer sur plusieurs années les données provenant de différentes institutions (CAF, Ministère de la cohésion des territoires, Insee, ...). L'objectif est d'en dégager des évolutions dans le temps pour percevoir des signes d'amélioration ou de dégradation sur ces territoires fragiles.

## L'ANALYSE DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

En complément des études concernant l'habitat, l'Agence a approfondi le sujet du vieillissement de la population des quartiers de la Ville centre de Châlons-en-Champagne pour estimer les besoins en matière de services et d'aides à la personne.

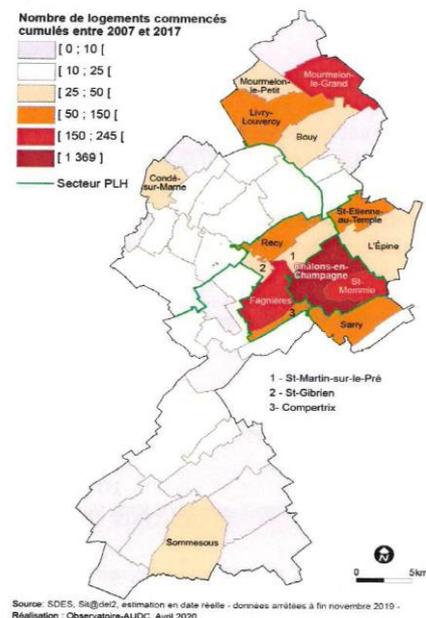
Elle a pu mesurer que de nombreux quartiers présentaient un rapport de dépendance de plus en plus fort avec un vieillissement progressif et également un appauvrissement économique qui va en s'aggravant des ménages les plus âgés.



## ETUDES SUR L'HABITAT

### ■ L'immobilier résidentiel et la construction

Nombre de logements commencés entre 2007 et 2017  
par commune dans l'intercommunalité de Châlons-en-Champagne



Cette étude a permis de mettre en évidence les niveaux de réponse du marché de la construction neuve durant les dix dernières années eu égard aux besoins de la population des territoires des trois intercommunalités.

Elle montre que le ralentissement global de la construction sur le territoire de Châlons-en-Champagne cache des disparités assez fortes entre les territoires attractifs et les territoires marqués par une baisse significative des rythmes de construction.

Cette analyse a été complétée par une note sur l'offre du marché immobilier de l'habitat ancien et sur la répartition spatiale des prix des transactions immobilières privées sur le territoire.

### ■ Etude sur l'attractivité résidentielle de Châlons-en-Champagne

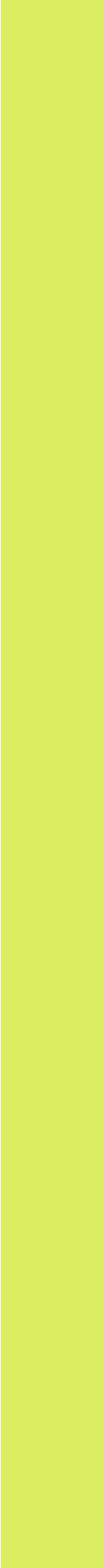
L'agence a engagé une réflexion, qu'il conviendra de poursuivre en 2021, sur les facteurs d'attractivité résidentielle du territoire et des effets des migrations domicile travail à l'échelle du grand territoire.

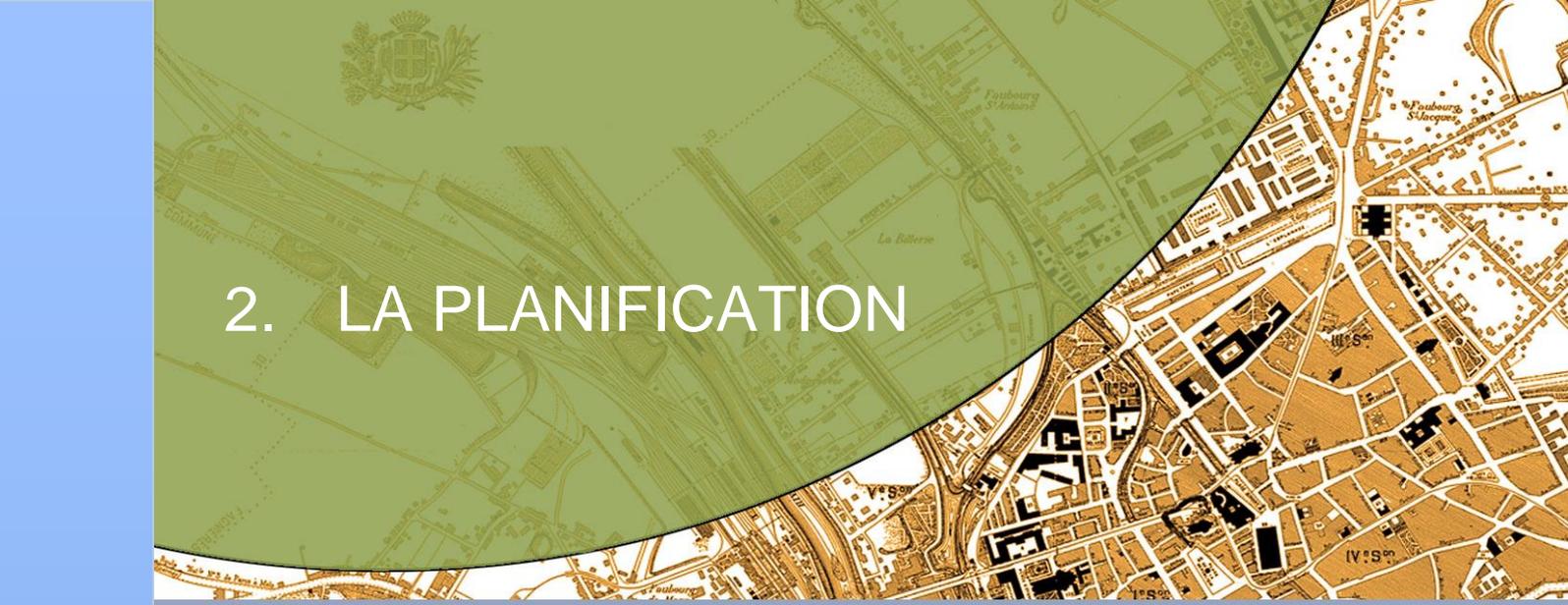
Il ressort de ces approches que le territoire de l'agglomération de Châlons-en-Champagne apparaît relativement attractif en termes d'emploi et qu'il est marqué par une certaine « polarisation » à l'encontre de certains territoires voisins.



### ■ Les contributions au PLH de l'Agglomération

En 2020, les observatoires de l'Agence ont poursuivi le travail partenarial avec le service Habitat de Châlons-Agglomération notamment dans le cadre du suivi du **Programme Local de l'Habitat (PLH) 2015-2020**, et dans la préparation des données statistiques permettant d'alimenter les études préparant le prochain PLH de l'Agglomération.





## 2. LA PLANIFICATION

### LE TRAVAIL REALISE CONCERNE PRINCIPALEMENT LES PROCEDURES D'ELABORATION OU DE REVISION DES PLANS LOCAUX D'URBANISME :

L'AUDC intervient sur le champ de la planification locale depuis sa création en 1974. Elle possède dans ce domaine un savoir-faire reconnu qui la conduit à intervenir pour les communes de la Communauté d'agglomération de Châlons mais aussi dans le périmètre du Pays de Châlons-en-Champagne et le département de la Marne.

En 2020, suite à l'adhésion de la Communauté de communes de la Moivre à la Coole, l'Agence a démarré le travail d'élaboration du PLU intercommunal.

#### AU TITRE DU PROGRAMME PARTENARIAL

Le travail a porté sur les communes suivantes :

<b>Haussimont</b>	<b>: élaboration du PLU</b>
<b>Diverses communes</b>	<b>: modifications de PLU</b>
<b>Châlons-en-Champagne</b>	<b>: règlement local de publicité</b>
<b>Communauté de communes de la Moivre à la Coole</b>	<b>: élaboration du PLUi</b>

#### ■ Elaboration du PLU de Haussimont

Une démarche de projet urbain pour l'extension du village a ainsi été initiée en 2019 et s'est poursuivie en 2020 au regard des exigences de limitation de la consommation foncière inscrites dans le SCoT et de la volonté de la commune de développer un quartier d'habitat intégrant des exigences fortes de développement durable.

Parallèlement, le dossier de PLU a été constitué en vue d'un arrêt du projet au premier trimestre 2021.

### ■ Modifications des PLU de diverses communes

Ces procédures visent à adapter des documents d'urbanisme existants afin de permettre la réalisation de projets ou de faire évoluer certaines dispositions réglementaires. Elles ont été approuvées au début de l'année 2020 et ont concerné les communes suivantes :

- **L'Epine** : adaptation du règlement visant à autoriser l'implantation de bâtiments agricoles dans un secteur proche du village.
- **Recy** : adaptation du règlement du parc industriel et du village dont les rédactions posaient des difficultés d'application.
- **Condé-sur-Marne** : adaptation du règlement de la zone artisanale dont une rédaction posait des difficultés d'application.

### ■ Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole (CCMC)

Au dernier trimestre de l'année 2019, la CCMC a décidé d'adhérer à l'AUDC et de lui confier la mission d'élaboration de son PLUi considérant l'intérêt d'avoir accès à une large base d'informations concernant son territoire et de pouvoir disposer de l'expertise de l'Agence en matière de planification.

L'année 2020 a été dédiée à la mise en place de la procédure d'élaboration du PLUi.

Des études préliminaires ont été engagées sur les thématiques du tourisme et du paysage. Le diagnostic agricole a été confié à la Chambre d'Agriculture (les enquêtes auprès des exploitants agricoles ont démarré fin d'année 2020).

L'AUDC a accompagné la CCMC dans la préparation et la mise à disposition d'un guide méthodologique à destination des élus, ainsi que la réalisation des entretiens auprès des communes membres.

### ■ Révision du Règlement Local de Publicité de Châlons-en-Champagne

La ville de Châlons-en-Champagne a mis en révision son Règlement Local de Publicité (RLP) pour intégrer les évolutions législatives et réglementaires, prendre en compte les évolutions technologiques et les objectifs de redynamisation du centre-ville.

Coordonnée avec la révision de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) et sa transformation en Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), le dossier a été finalisé au cours de l'année 2019 pour être approuvé le 6 février 2020.

## **AU TITRE DES CONTRATS SPECIFIQUES**

Le travail a concerné les communes suivantes :

**Démarche groupée Sud CAC :** élaboration des PLU de Bussy-Lettrée, Dommartin-Lettrée et Soudron

**Sommesous :** révision du PLU

**Villers-Marmery :** révision du PLU

**Evaluation environnementale de PLU**

### ■ Elaboration des PLU de Bussy-Lettrée, Dommartin-Lettrée et Soudron

Suite à la finalisation et à l'approbation du SCoT, les trois dossiers ont été formalisés pour être arrêtés en octobre 2019 après une dernière réunion de concertation. Ils ont alors été soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées.

Les PLU de Dommartin-Lettrée et Soudron ont vu leurs procédures d'élaboration se poursuivre, avec notamment l'organisation d'enquêtes publiques (impactées un temps par la crise sanitaire) au deuxième semestre 2020. Ces deux dossiers ont été approuvés au premier trimestre 2021.

Le PLU de Bussy-Lettrée ayant quant à lui reçu un avis défavorable au regard des exigences de limitation de la consommation foncière inscrites dans le SCoT, le projet a dû être remanié pour répondre aux exigences de l'Etat. Suite à ce travail, un nouvel arrêt du dossier a eu lieu le 25 janvier 2021.

### ■ Révision du PLU de Sommesous

Suite à l'avis défavorable des services de l'Etat lors de la phase de consultation du projet de PLU arrêté en mars 2020, les différentes pièces du dossier ont été adaptées afin d'assurer sa compatibilité avec le SCoT. La commune a ainsi choisi de valoriser son potentiel de densification en supprimant tout développement en extension à destination d'habitat.

Suite à ce travail, un nouvel arrêt du dossier a eu lieu le 9 mars 2021.

### ■ Révision du PLU de Villers-Marmery

Du fait de la crise sanitaire, le projet de PLU arrêté par la Communauté urbaine du Grand Reims en 2019 n'a pu être soumis à enquête publique qu'en fin d'année 2020.

Suite à celle-ci, et en tenant compte des avis émis lors de la consultation des Personnes Publiques Associées qui l'avait précédé, le dossier a été modifié pour conduire à l'approbation du PLU le 25 mars 2021.

### ■ Evaluation environnementale de PLU

Afin de prévenir les impacts dommageables que pourraient engendrer les choix d'aménagement et de développement sur le réseau écologique européen Natura 2000, les PLU sont susceptibles d'être soumis à évaluation environnementale.

L'agence a ainsi évalué les dispositions du PLU de Haussimont selon la séquence « éviter, compenser, réduire » et a proposé des compléments à apporter aux projets. La démarche a été la suivante :

- . aide à la décision au regard des enjeux environnementaux,
- . analyse des effets potentiels ou avérés sur l'environnement du PLU,
- . proposition de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts,
- . justification des choix retenus.

Cette démarche faisait suite à la demande d'examen au cas par cas et à la décision de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de soumettre l'élaboration du PLU à évaluation.

En 2020, de nombreux dossiers liés au PLU en révision ou modification ont été traités dans ce cadre concernant les communes suivantes :

- **Sommessous** : finalisation de l'étude suite à la demande d'examen au cas par cas et à la décision de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de soumettre l'élaboration du PLU à évaluation environnementale
- **PLU de Courtisols** : diagnostic environnemental
- **PLU de Soudron** : Diagnostic zone humide, étude d'incidences
- **PLU de La Veuve** : demande MRAe, dossier au cas par cas
- **PLU de Dommartin-Lettrée** : diagnostic zone humide, étude d'incidences
- **PLU d'Aigny** : demande MRAe, dossier au cas par cas
- **PLU d'Haussimont** : évaluation environnementale, étude d'incidences
- **PLU de Saint-Germain-la-Ville** : demande MRAe, dossier au cas par cas.

# 3. PROJET DE TERRITOIRE LE PETR et le CODEV Suivi du SCOT



**L'AGENCE ACCOMPAGNE LE PAYS DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE DANS LE CADRE DE SES COMPETENCES EN MATIERE DE PLANIFICATION (SCoT) AINSI QUE POUR L'ELABORATION DE SON PROJET DE TERRITOIRE.**

## ■ Animation du PETR

L'AUDC apporte son savoir-faire au Pays de Châlons-en-Champagne, structuré en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) depuis 2017, dans le fonctionnement de ses différentes instances délibératives et consultatives.

## ■ Mise en place des nouvelles instances du PETR

En 2020, suite au renouvellement des mandats des élus des collectivités locales, l'Agence a accompagné le PETR dans la mise en place et l'animation de ses nouvelles instances et des commissions thématiques en application de ses statuts et notamment :

- la Commission suivi du SCoT
- la Commission Projet de Territoire

## ■ Exploitation du Système d'Information Géographique (SIG)

Dans le cadre du suivi du SCoT, l'AUDC actualise et exploite des bases de données géographiques qui contribuent à la connaissance du territoire.

Par ailleurs, l'AUDC participe, en coordination avec le réseau 7 Est, aux travaux conduits à l'échelle régionale pour développer la connaissance en matière de foncier (plateforme "régionale du foncier) et développer des outils communs d'information géographique (plateforme "GéoGrandEst").

## ■ Conduite d'actions d'information et de communication

En 2020, compte-tenu du contexte sanitaire particulier et de la période post-élection aucune action spécifique de communication n'a été menée, excepté la gestion du site Internet du Pays.

## L'ANIMATION DE LA DEMARCHE DE PAYS

### ■ Accompagnement du Festival International de Cinéma "War on Screen"

Né dans le cadre de l'élaboration de la charte de développement durable du Pays de Châlons-en-Champagne, War on Screen est le seul Festival de cinéma qui offre une réflexion sur les conflits et leurs conséquences grâce à une programmation internationale et diversifiée qui met en valeur les différentes représentations des conflits au cinéma et dans l'image animée.

L'AUDC a poursuivi son action d'information auprès des élus du PETR dans le cadre de l'organisation de la 8<sup>ème</sup> édition du Festival notamment en organisant des interventions du directeur de la Comète lors des bureaux et comités syndicaux.

Compte-tenu du contexte sanitaire particulier lié à la crise de la Covid19, le bilan reste positif pour le territoire du Pays.

### ■ Animation du Conseil de développement CODEV

En application des lois NOTRe et MAPTAM, la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, les Communautés de communes de la Moivre à la Coole et de la Région de Suippes ainsi que le PETR du Pays de Châlons-en-Champagne ont choisi de créer un conseil de développement commun.

L'AUDC a été chargée de l'animation et de l'accompagnement administratif de ce conseil.

En 2020, l'AUDC a assisté le Conseil de Développement dans l'élaboration des rapports de saisine pour les présenter en début d'année au Conseil Communautaire de Châlons Agglo, avec pour thème les différents sujets confiés par les élus en 2019.

A la suite de cette présentation, les commissions du Conseil de Développement ont pu développer des autosaisines, en continuité ou non des sujets précédemment travaillés.

En 2021, plusieurs nouveaux thèmes ont été travaillés :

- création d'un ou plusieurs événement(s) autour de l'œnotourisme,
- végétalisation de l'espace public,
- création d'un poste de « coordinateur de l'emploi »,
- étude sur les habitudes de consommation sur le Pays de Châlons-en-Champagne.

L'organisation et la participation à 22 réunions, bureaux et assemblées plénières ont permis d'avancer dans le travail mené par le Conseil de Développement. Ces réunions ont été concrétisées par la rédaction de comptes-rendus.

### ■ Production d'analyses croisées des dynamiques territoriales à l'échelle du Pays

Le travail du programme partenarial de l'Agence a permis de recueillir de nombreuses données d'observations du territoire à l'échelle du Pays de Châlons-en-Champagne.

Dans ce cadre, plusieurs études ont permis de mettre en exergue les dynamiques comparatives des différents sous-secteurs ruraux, péri-urbains et urbains du territoire du Pays en matière d'habitat, de développement économique, de mobilité et de services à la population.

Ces différents éléments de diagnostic et d'analyse pourront servir de base à alimenter les futures démarches de projet de territoire et de contractualisation qui devraient émerger en 2021.

## ■ Mise en œuvre du contrat de ruralité 2017-2020 du Pays de Châlons-en-Champagne

Destiné à accélérer la réalisation de projets concrets au service des habitants et à mieux coordonner les outils, dispositifs et moyens existants pour développer les territoires ruraux, le contrat de ruralité s'est poursuivi en 2020 par un soutien important à l'investissement centré sur des équipements de proximité en milieu rural, via la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), et à la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

En 2020, ont été financées à ce titre plusieurs réalisations des communes rurales du Pays :

### **Au titre de l'accès aux services et aux soins :**

- Commune de la Veuve : construction d'une micro-crèche (DSIL)
- Commune de Sommepy-Tahure : extension de la structure périscolaire (DETR)

### **Au titre du développement de l'attractivité du territoire :**

- Commune de Condé-sur-Marne : construction d'une salle socio-culturelle (DSIL)
- Commune de Mourmelon-le-Petit : construction d'une salle polyvalente et de locaux administratifs (DSIL/DETR)
- Commune de Suippes : construction d'une salle polyvalente 2<sup>ème</sup> tranche (DETR)

### **Au titre du renforcement de la mobilité, de la transition écologique et de la cohésion sociale :**

- Commune de Fagnières : isolation par l'extérieur de l'école des Tilleuls

## ■ Poursuite du programme européen Leader

Après le recrutement en novembre 2019 du nouveau Chargé de mission LEADER, et bien qu'elle ne soit pas en charge de l'animation de ce programme, l'AUDC a apporté son concours au PETR dans le cadre de l'assistance administrative, de la gestion financière des salaires et des charges, et dans l'organisation et le suivi des instances délibératives.

Le programme a porté ses fruits avec la relance du Groupe local de programmation (GAL) qui a permis de programmer un nombre important de projets issus des acteurs locaux et de rattraper le retard de consommation des crédits européens affectés par la Région Grand Est au territoire du Pays de Châlons-en-Champagne.

L'Agence participe également au Comité de programmation financière du GAL qui statue régulièrement sur les demandes de financement des crédits LEADER.

## LE SCOT DU PAYS DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE

### ■ Suivi du SCoT

Après l'approbation du SCoT du Pays de Châlons-en-Champagne le 08 octobre 2019, l'Agence a initié le travail de suivi de ce document de planification, notamment sous l'angle de la gestion du foncier urbanisable.

Des actions visant à anticiper la mise en œuvre du SCoT ont été menées durant l'année 2020, en assurant l'accompagnement des procédures de réalisation des documents d'urbanisme locaux, via des réunions de sensibilisation aux objectifs du SCoT, puis une analyse de la compatibilité des projets avec le schéma.

**L'AUDC a réalisé un atlas des enveloppes urbaines des 90 communes du SCoT dont la vocation est double :**

- servir de référence dans le cadre du suivi de la consommation foncière (état "0"),
- constituer un socle de connaissance sur les capacités de densification des espaces bâtis à disposition des collectivités dans le cadre de la réalisation des documents d'urbanisme locaux.

La méthode utilisée s'appuie sur le traitement des données du Système d'Information Géographique (cadastre, BD Topo, orthophotographie) et comprend trois étapes de réalisation :



Une première phase de mise à jour de l'Atlas des ZAE du Pays aboutissant à la réalisation de fiches sur quinze des principales zones du territoire, a été menée et proposée aux partenaires. Un nouvel atlas, recensant les friches économiques du territoire afin de favoriser leur traitement, a également été lancé en parallèle.

**Ces deux outils contribueront, avec l'atlas des enveloppes urbaines à l'analyse des consommations foncières dans le cadre du suivi du SCoT.**

Une étude sur les capacités d'extension des zones d'activités du territoire a été initiée en fin d'année pour une diffusion début 2021.

En parallèle, les premiers travaux d'élaboration d'un tableau de bord d'indicateurs de suivi du SCoT ont été menés, nécessaires à la réalisation d'un état « 0 » et à l'évaluation de la mise en œuvre du schéma.

■ **Avis sur les documents d'urbanisme locaux et demandes de permis**

L'AUDC accompagne le Président du PETR dans son rôle de personne publique associée aux élaborations/révisions de documents locaux d'urbanisme locaux du territoire afin d'assurer la prise en compte des principaux objectifs du SCoT d'aménagement de l'espace.

A ce titre, l'Agence propose et rédige les avis sur les projets de PLU émis par le PETR dans le cadre de la procédure de consultation des PPA.

**Durant l'année 2020, l'AUDC a ainsi réalisé des avis sur les procédures suivantes :**

- projet de PLU de Soudron arrêté le 14 octobre 2019,
- projet de PLU de Bussy-Lettrée arrêté le 21 octobre 2019,
- projet de PLU de Dommartin-Lettrée arrêté le 22 octobre 2019,
- projet de PLU de Sommesous arrêté le 3 mars 2020,
- modification simplifiée du PLU de Condé-sur-Marne du 19 février 2020,
- modification simplifiée du PLU de Jâlons du 16 octobre 2020.

En outre, l'AUDC a rédigé l'avis du PETR sur le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR) du Grand Est dans le cadre de sa consultation préalable.

**Deux avis du PETR ont également été proposés sur des projets soumis à une compatibilité directe avec le SCoT :**

- PA 20R0001 à Courtisols,
- PC 20R0002 à Saint-Martin-sur-le-Pré.

En parallèle, une dizaine d'avis informatifs à titre facultatif ont été élaborés, sur demande des EPCI membres du PETR, concernant des projets de division parcellaire en vue de construire et des dossiers de permis de construire ou de permis d'aménager susceptibles d'avoir un impact sur les objectifs du SCoT.

## ■ InterSCoT

L'AUDC s'associe à la démarche d'inter-territorialité dans le cadre du Réseau des SCoT initié par la Région Grand Est dans la perspective de l'application du SRADDET.

En 2020, compte-tenu de la situation sanitaire rendant complexe les échanges, les informations ont été réduites sur cette question.



## 4. LES PROJETS URBAINS

**L'AGENCE REPOND REGULIEREMENT AUX SOLLICITATIONS DE DIFFERENTES COMMUNES POUR AIDER A LA REFLEXION SUR DES PROJETS D'ORGANISATION DE CERTAINS ILOTS URBAINS OU DE PROJETS D'AMENAGEMENT PAYSAGERS**

### ■ Contribution à la localisation de la Cité des Agricultures pour la Commune de Châlons-en-Champagne

La Commune de Châlons-en-Champagne a sollicité l'expertise de l'Agence pour analyser les potentialités de localisation du projet de la Cité des Agricultures sur les sites disponibles de la ville centre.

Après un diagnostic détaillé et argumenté des points forts et des points faibles de chacun des sites identifiés comme des potentiels de localisation du projet, et sur la base de la programmation proposée par le bureau d'études missionné par la Ville, l'Agence a proposé les sites les plus adaptés pour ce projet stratégique à l'échelle de l'Agglomération.

Ce dossier a fait l'objet d'une présentation au Comité de pilotage de la Ville.

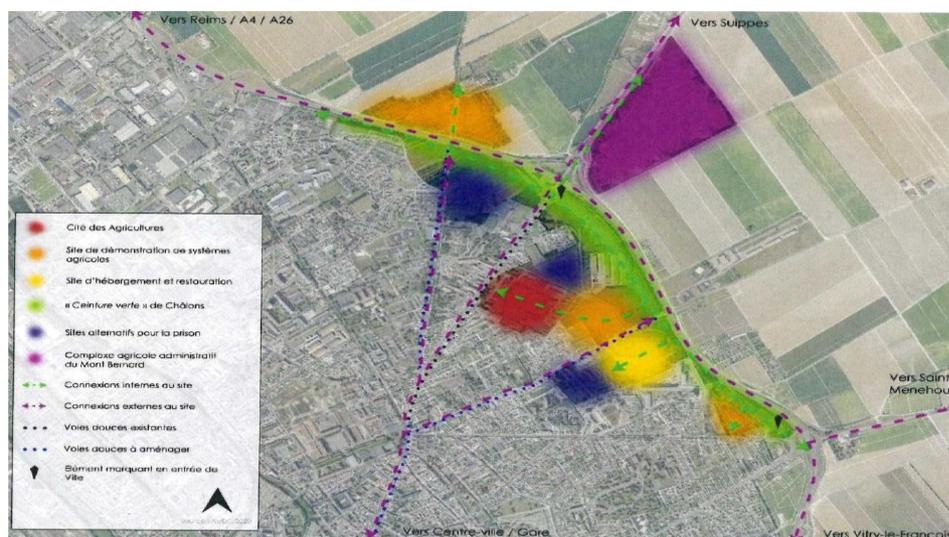


Schéma d'orientations générales pour le secteur Corbineau (Source : AUDC)

## ■ Aménagement de la Caserne Chanzy à Châlons-en-Champagne

Dans le cadre de sa convention annuelle avec la Ville de Châlons, l'AUDC a reçu mission de travailler sur un programme d'aménagement de la friche militaire du quartier Chanzy.

Après un diagnostic des caractéristiques patrimoniales et urbaines du site de l'ancienne caserne, et des projets lancés autour de ce secteur dans le cadre des aménagements portés par la SEMCHA, l'Agence a formalisé des orientations de programmation et d'aménagement du site.

Ces intentions ont ensuite été reprises directement par la Direction de l'aménagement de Châlons-Agglomération pour une évolution répondant aux demandes des élus de la Ville.

L'Agence a assisté les services de la collectivité dans la mise en forme des orientations sollicitées et a participé activement aux échanges dans le cadre du Comité de pilotage formalisé pour ce projet.

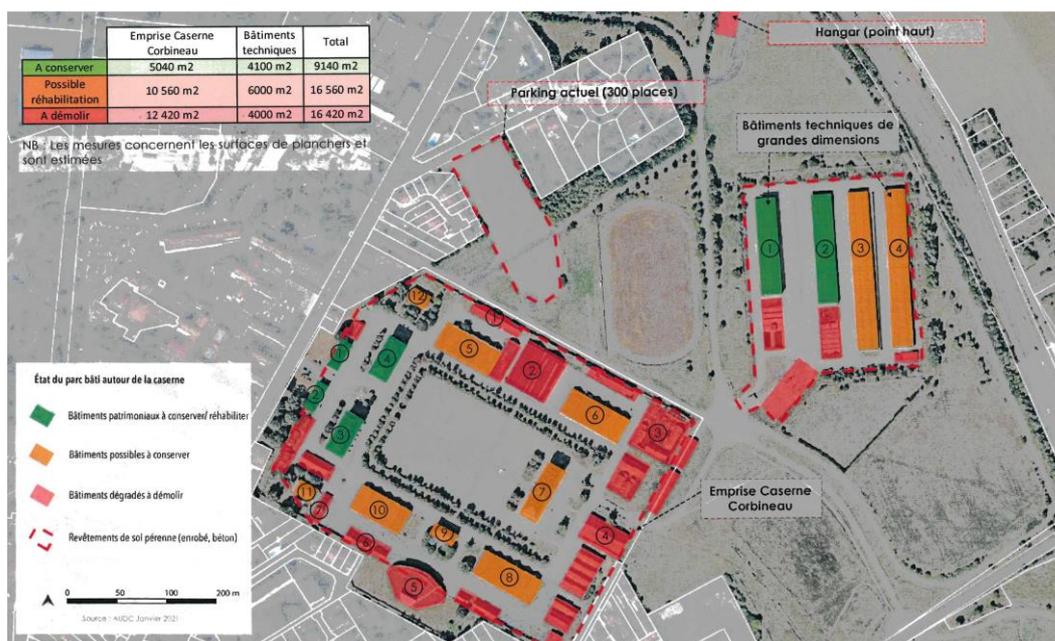


## ■ Etude de définition du site Corbineau à Châlons-en-Champagne

En fin d'année 2020, la Ville de Châlons-en-Champagne a sollicité l'Agence d'urbanisme afin de réaliser une étude sur le potentiel et la faisabilité d'aménagement du site de l'ancienne caserne désaffectée de Corbineau.

Ce vaste site d'une trentaine d'hectares a fait l'objet d'un diagnostic précis sur l'état du bâti et les potentialités d'aménagement prenant en compte ses caractéristiques historiques et naturelles, et notamment sa topographie assez exceptionnelle.

L'étude a développé plusieurs scénarios afin de répondre aux questions posées par une programmation relativement complexe intégrant à la fois la construction de la future prison de Châlons-en-Champagne ainsi que l'intégration du projet de Cité des Agricultures.



## ■ Etude du Parc du Château d'eau à Recy

En 2019, l'Agence avait réalisé le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et d'enquête parcellaire dans l'optique d'aménager un parc urbain au lieu-dit « le Château », projet lié à la requalification de l'ancienne RD. 1 (route de Louvois).

En 2020, l'Agence a finalisé l'étude d'orientation pour l'aménagement du Parc qui devrait se prolonger en 2021 par une étude de faisabilité plus détaillée.



## 5. LA COOPERATION ET LES RESEAUX DES AGENCES

**En 2020, l'Agence a poursuivi son implication dans les différentes études confiées par la Région au réseau des 7 agences d'urbanisme du Grand Est ainsi qu'aux échanges avec le réseau de la FNAU.**

### ■ Les contributions au partenariat entre la Région Grand Est et le réseau 7 Est

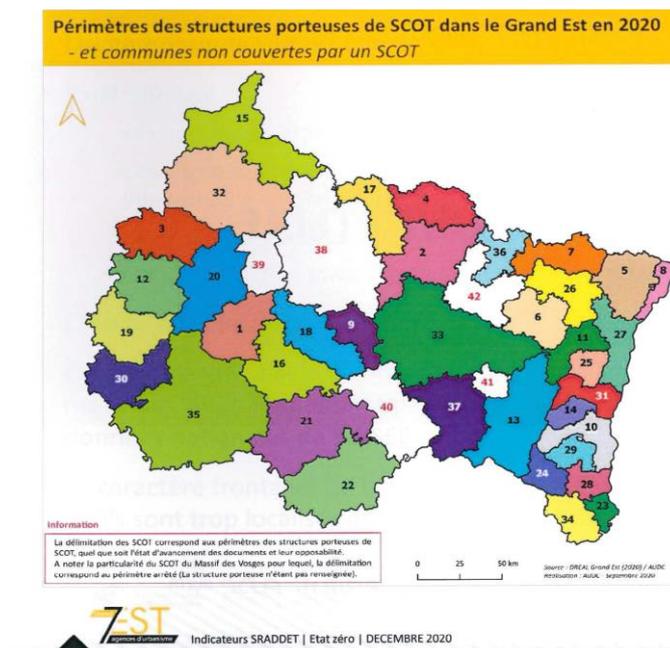
Les sept agences d'urbanisme du Grand Est constituent une ingénierie unique de par leur ancrage local au sein de l'armature urbaine régionale, leur expertise en matière d'observation territoriale et leur capacité à organiser la concertation entre les acteurs de l'aménagement et du développement.

Cet apport des agences d'urbanisme regroupées au sein du réseau 7 Est a été mobilisé dans un premier temps par la Région pour l'élaboration du SRADDET puis s'est développé en direction des institutions et acteurs régionaux (Région et DREAL Grand Est, délégation régionale d'Action Logements Services).

**En 2020, l'Agence a contribué de manière active aux travaux suivants :**

- La poursuite du travail d'analyse des indicateurs du SRADDET.
- L'analyse de la décorrélation entre la consommation foncière et les variations démographiques, des emplois et des logements.
- La conception d'un guide pour accompagner les centralités urbaines et rurales confrontées **aux phénomènes de décroissance** dans la définition et la mise en œuvre d'une stratégie dite de « résilience ».
- L'élaboration d'un guide opérationnel à destination des communes, EPCI et SCoT portant **sur la nature en ville**, l'intégration de la trame verte et bleue et l'imperméabilisation des sols.
- La fin de l'analyse des perspectives du projet CIGEO de Bure (Centre industriel de stockage géologique) et de ses capacités d'entraînement sur les dynamiques locales (partenariat AUDC/SCALEN).

Par ailleurs et comme les années précédentes, l'AUDC a suivi les travaux engagés par l'Etat et la Région sur les thèmes du foncier (plateforme régionale du foncier) et de l'information géographique (plateforme GéoGrandEst).



### ■ Les contributions au réseau de la FNAU

L'Agence a également participé aux travaux de la FNAU, qui se sont poursuivis malgré la crise sanitaire, avec une organisation à distance des 41<sup>ème</sup> rencontres de Brest sur le thème de « Explorons nos futurs heureux », à laquelle de nombreux collaborateurs et élus ont pu assister et suivre les débats et ateliers qui comme d'habitude ont été très riches.



L'Agence a proposé deux articles publiés dans la revue de la FNAU TRAITS d'Agences qui ont porté l'un sur la démarche d'études des îlots Toussaint-Saint-Dominique sur la Ville de Châlons-en-Champagne, et l'autre sur la question de Ville et agriculture en valorisation de la démarche proposée dans la plaquette et les panneaux d'exposition sur ce même thème.

## 6. LA COMMUNICATION

**En 2020, L'Agence a porté un effort soutenu afin de réaliser des supports et outils de communication qui permettent de diffuser les travaux produits en interne.**

Ainsi, plusieurs plaquettes et dossiers d'information ont repris le contenu des principales études dans le cadre d'une nouvelle ligne graphique, accompagnée de mots clés en vue de donner plus de lisibilité aux travaux de l'Agence :

- une nouvelle plaquette de présentation de l'Agence,
- deux nouveaux cahiers de l'Agence : un sur les conséquences économiques de la crise du Covid-19, et le deuxième sur l'Agriculture en ville,
- la publication de la brochure des chiffres clés du territoire,
- plusieurs notes et rapports sur les dossiers logements, friches économiques et densité des constructions.

### ■ L'affirmation de la ligne éditoriale et graphique

Le recrutement d'une infographiste au sein de l'équipe professionnelle de l'AUDC a marqué le point de départ d'une démarche de communication plus affirmée et structurée autour de deux axes principaux :

- le développement de l'identité visuelle de l'Agence,
- la mise en place de nouveaux outils de communication,
- la déclinaison du logo et de la charte graphique de l'Agence au travers de supports imprimés de communication : cartons de correspondance,...

## ■ La création d'une nouvelle plaquette de présentation de l'Agence

Cette plaquette vise à mieux faire connaître la place et les compétences de l'Agence aux élus et partenaires du territoire.



## ■ Les nouveaux numéros des Cahiers de l'Agence

Sur la base d'un format récurrent, l'Agence a produit deux nouveaux documents d'analyse et de sensibilisation :

- Le premier portant sur les conséquences économiques de la crise sanitaire du Covid-19 qui a mis en évidence la résistance du territoire du Pays de Châlons-en-Champagne compte-tenu de la spécificité de son tissu économique.



- Le second sur le thème de la « ville et agriculture » interrogeant la manière de produire et de consommer localement.



Cette deuxième plaquette a fait l'objet de la production de 8 panneaux d'exposition pour la sensibilisation du grand public qui devait servir de support pour une Conférence programmée, durant la 74<sup>ème</sup> édition de la Foire de Châlons qui n'a pu se tenir compte-tenu des conditions sanitaires.

Finalement cette exposition a pu être présentée durant les mois de septembre et octobre au Mess des Entrepreneurs et au 111,

## ■ La Création du site Internet de l'Agence

Malgré un grand retard pris sur ce volet de la communication, le travail important de compilation des données permettant de créer le site Internet en 2021.

Ce site réunira les présentations de l'Agence, ses missions, son territoire, sa gouvernance... et offrira également un accès facilité pour le grand public aux travaux de l'Agence ainsi qu'à des actualités comme le « chiffre du mois » et la « carte du mois ».

Le travail avec l'agence Illicoweb a été rendu compliqué et très long compte tenu des conditions complexes d'échanges des données, et en raison d'un manque d'efficacité du concepteur retenu.



L'AGENCE



OBSERVATOIRES



ÉTUDES URBAINES



PLANIFICATIONS



RESSOURCES

### Actualités des territoires Tenez-vous informés de nos dernières actualités



#### L'attractivité du Pays de Châlons au prisme des mobilités professionnelles 2017

Le dynamisme d'un espace s'évalue au regard des échanges qu'il entretient avec les autres territoires.(...)

[LIRE L'ARTICLE](#)

27 novembre 2020



#### La Nature dans nos villes et villages - Guide de mise en œuvre dans les documents d'urbanisme

La nature, notamment en milieu urbain, apporte de nombreux services écosystémiques : rafraîchissement,

[LIRE L'ARTICLE](#)

3 novembre 2020



#### Les SCoT se modernisent

Deux ordonnances du 17 juin 2020 tendent à faire de ce document un outil plus stratégique et opérationnel..

[LIRE L'ARTICLE](#)

1 juin 2020

[TOUTES NOS ACTUALITÉS](#)

### Publications de l'Agence Nos dernières publications



[TOUTES NOS PUBLICATIONS](#)

[TOUTES NOS CARTES & DONNÉES](#)

## ■ Liste des études et documents publiés par l'Agence en 2020

### 1. PLAQUETTE DE SYNTHÈSE DE L'OBSERVATOIRE

- LES CHIFFRES CLES 2020 DU TERRITOIRE

### 2. LES CAHIERS DE L'AGENCE

- LES CAHIERS N° 2 : LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 ; quelles conséquences économiques pour le territoire ? mai 2020
- LES CAHIERS N°3 : VILLE ET AGRICULTURE ; pourquoi produire autrement et consommer localement ? septembre 2020

### 3. LES ETUDES URBAINES (non diffusables)

- SCENARIOS DE LOCALISATION DE LA CITE DES AGRICULTURES, pour la Ville de Châlons-en-Champagne, Avril 2020
- PLAN MASSE DIRECTEUR DE LA CASERNE CHANZY, pour la Ville de Châlons-en-Champagne, Octobre 2020 (en cours)

### 4. LES NOTES D'ANALYSE

- ETUDE DU FONCIER ECONOMIQUE ; diagnostic des friches et fonciers vacants, juin 2020
- PLAN DE RELANCE ECONOMIQUE ; synthèse du sondage auprès des entreprises de l'agglomération de Châlons-en-Champagne, août 2020
- QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, septembre 2020
- IMMOBILIER RESIDENTIEL; la dynamique de la construction neuve, septembre 2020
- CASERNE CHANZY; proposition de programme logement et bureau, septembre 2020

### 5. EXPOSITION ET PROMOTION

- PLAQUETTE DE PRESENTATION DE L'AGENCE D'URBANISME
- PANNEAUX D'EXPOSITION VILLE ET AGRICULTURE présentation au Mess des Entrepreneurs et au 111
- CREATION DE KAKEMONO sur supports mobiles présentation de l'Agence
- CREATION DU SITE DE L'AGENCE (en cours) finalisation décembre 2020
- PUBLICATIONS : 2 articles dans la Revue TRAITS D'AGENCE de la FNAU

### 6. LES ETUDES DU RESEAU DES AGENCES D'URBANISME REGION GRAND EST

L'Agence participe activement à plusieurs études commandées par la Région Grand Est (sur la période 2019-2020) et réalisées par l'ensemble du réseau des sept agences du Grand Est (7Est) :

- ETUDE 1 RGE : Renouveler les zones d'activités existantes, juin 2020
- ETUDE 2 RGE : Décorrélation, avril 2020
- ETUDE 3 RGE : Résilience, juin 2020
- ETUDE 4 RGE : Les indicateurs du SRADDET, octobre 2020



# 7. LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

**En 2020, les effectifs de l'Agence ont été marqués par plusieurs mouvements importants de personnel en départ mais également par de nouveaux recrutements permettant un renforcement de son potentiel d'expertise.**

## ■ Les départs de collaborateurs :

L'année 2020 a vu plusieurs évolutions importantes au sein de l'effectif salarié de l'Agence, en particulier :

- Le départ en retraite de **M. Jean-Marc CHONE**, Directeur des études, présent depuis 1982 au sein de l'Agence,
- Le départ volontaire de **M. Théo CHAMPIGNY**, chargé d'études, pour une mutation à Tours,
- Le départ de **Mme Pauline BOURGEOIS** en fin de contrat CDD,
- Le licenciement de **M. Alain MIOSSEC** suite à son classement pour inaptitude à l'activité professionnelle.

## ■ Les arrivées de nouveaux collaborateurs

Pour pallier ces départs, ont été engagés plusieurs recrutements de nouveaux collaborateurs

- **Mme Angélique GUERIN**, recrutée en CDD, à titre d'assistante d'études chargée du suivi du CODEV et des études urbaines,
- **Mme Stéphanie RIFFAUD**, comme chargée d'études expérimentée pour reprendre le suivi des dossiers du PETR, et de la stratégie de territoire,
- **M. Martin KRIER**, dans le cadre d'un Contrat d'apprentissage en alternance, qui travaillera sur la question des mutations de l'agriculture et de la ville, sujet d'actualité avec la crise sanitaire actuelle.

Il est à noter que malgré ces recrutements, la charge de travail des nouvelles études pressenties pour 2021 nécessitera de continuer à renforcer l'équipe de collaborateurs.

## ■ L'accueil de stagiaires :

En 2020, comme les années précédentes, l'Agence a accueilli de nouveaux stagiaires :

### Deux stagiaires en licence professionnelle développement de projets de territoires de l'IUT de Reims-Châlons-Charleville :

- **Mme Amandine PETIT** du 06/01/20 au 24/01/20 sur le sujet des délaissés de la RN. 44
- **Mme Léa NIEDERBERGER** du 09/03/20 au 12/06/20 sur le sujet de l'agriculture urbaine
- **Mme Clémence FOUCONNIER** du 15/06/20 au 18/09/20 sur le sujet de la dynamique touristique du territoire de la Moivre à la Coole dans le cadre de l'élaboration du PLUI

### Un stagiaire de l'Ecole nationale supérieure d'architecture et du paysage de Lille :

- **M. Valentin PINSOLLES**, qui a effectué 2 périodes successives, du 03/02/20 au 30/06/20 puis du 31/08/20 au 18/12/20, et dont le sujet du stage portait sur les diagnostics paysagers supports du cadre de la planification et des projets de territoire.  
Ce stage s'est poursuivi en fin d'année 2020 par une embauche en CDD de 6 mois.



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020 | AUDC